

# Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel Finalité Électromécanique

|   |
|---|
| <b>HELHa Mons - Campus</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS                             |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 46      Fax : +32 (0) 65 40 41 56      Mail : tech.mons@helha.be |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE ME502 Communication et langue                           |                                    |                 |             |
|--|------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code   | TEME2M02                           | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 2M                                 | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS   | 3 C                                | Volume horaire  | 20 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Sara COOPER (sara.cooper@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 30                                 |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | master / niveau 7 du CFC           |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Anglais                            |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

L'objectif de ce cours, mené en groupes restreints, est d'amener les étudiants à peaufiner la communication en général, sur des sujets divers. Cela se fera par le biais de diverses activités visant à exercer les différentes compétences langagières. Les étudiants doivent également communiquer efficacement en anglais technique.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs, les clients**
  - 1.1 Rédiger des rapports, cahiers des charges, fiches techniques et manuels.
  - 1.2 Contacter et dialoguer avec les clients, les fabricants et les fournisseurs
  - 1.3 S'exprimer de manière adaptée en fonction du public
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
  - 2.4 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra être capable de :

- s'exprimer oralement et par écrit en employant le vocabulaire spécifique et les structures grammaticales et syntaxiques adéquats.
- démontrer ses compétences à l'écrit par un travail de rédaction (abstract du TFE).
- démontrer ses compétences en communication dans le cadre de la réalisation de vidéos pour le cours d'électronique et électrotechnique appliquée.
- démontrer ses compétences à l'oral, aussi bien dans un contexte professionnel (niveau visé : B2 minimum).

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

## Contenu

Communication orale et écrite, compréhension à l'audition et à la lecture

## Démarches d'apprentissage

Tables de conversation

Projet

Travail de groupe

Jeu (notamment le jeu de rôle)

Laboratoire de langues

## Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est encouragé à continuer à se perfectionner, parallèlement au cours, via l'utilisation de plateformes et sites d'exercices en ligne gratuits, ainsi que la participation à des tables de conversation extra-scolaires.

## Ouvrages de référence

Ibbotson, M. Professional English in Use: Engineering with Answers: Technical English for Professionals. Cambridge : Cambridge University Press. 2009.

Plateforme wallangues.be

Site et application Duolingo

## Supports

Modalités postées sur la plateforme Claroline

Vidéos et documents écrits

Internet comme outil de recherche

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation est composée de :

- un travail (30%)
- un projet (35%)
- un examen oral (35%)

Il est attendu de l'étudiant qu'il adopte une attitude participative lors de chaque séance. La moyenne sera multipliée par un coefficient de participation et d'implication (0,8 ou 1 ou 1,2).

Les étudiants qui passent le TOEIC Listening & Reading au sein de notre établissement en début de Q2 et obtiennent un minimum de 750/990 seront dispensés de l'examen oral. La note obtenue sera fixée par l'enseignant et sera fonction du score obtenu au TOEIC. Une échelle de correspondances concernant le TOEIC sera établie par les enseignantes et communiquée aux étudiants.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2              |    | Q3              |     |
|------------------------|-----------|---|-----------------|----|-----------------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités       | %  | Modalités       | %   |
| production journalière |           |   | Evc + Prj + Trv | 65 |                 |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exo             | 35 | Prj + Trv + Exo | 100 |

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

### **Dispositions complémentaires**

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne présente pas une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquelles il n'a pas obtenu 10/20.

L'étudiant ajourné et ayant échoué l'UE devra représenter les activités évaluées pour lesquelles il n'aura pas obtenu 50% (au besoin, des dispositions particulières seront prises).

Un étudiant qui aurait déjà suivi le cours sera réévalué à l'écrit et à l'oral.

La langue du cours et d'évaluation est l'anglais.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. En cas d'absences répétées et injustifiées à une activité obligatoire, les sanctions administratives prévues dans le REE seront appliquées.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).